



REGLEMENT FONCTIONNEMENT GENERAL FOOT ANIMATION

Saison 2026/2027

Ce règlement concerne la pratique du football d'animation (Foot à 4 - Foot à 5 et Foot à 8) pour les catégories **U6 à U11 Garçons et Filles**.



ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La Commission Départementale des Enfants et des Jeunes est responsable de l'organisation de la pratique du football d'animation U6 à U11 Garçons et Filles.

Cette commission nomme un référent par catégorie (U6/U7 – U8/U9 - U10/U11), dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet du District.

La pratique du football d'animation est réglementée par le document « Les règles du jeu de U6 à U13 » édité en 2022 par la FFF, intégré dans les documents « loi du jeu » et « livret de pratique » pour chaque catégorie sous la responsabilité de l'équipe technique du District du Puy de Dôme et mis à jour pour cette saison selon les projets d'évolution de la FFF. (cf. *annexe 2*).

Ces évolutions seront détaillées lors des réunions de rentrée catégorie par catégorie. (cf. *annexe 1*).

La pratique du Jeu de Tête évolue et répond à des spécificités selon les catégories de pratique. (cf. *annexe 3*).

La pratique U8U9F et U10U11F évolue également et fera l'objet d'un suivi spécifique par le Conseiller Technique DAP. (cf. *annexe 4*).

Les engagements, la planification, l'organisation, le suivi des plateaux de la pratique du football d'animation sont gérés au moyen de l'application **FAL** (Foot Animation Loisirs), outil de la FFF mis en service en septembre 2024 dans le Puy de Dôme.



ARTICLE 2 : LE CALENDRIER – LES EPREUVES – LES POULES

Le calendrier prévisionnel de l'ensemble de la saison (réunions / journées spécifiques / interclub / futsal / plateaux...) de la pratique du football d'animation est diffusé en juin, sur proposition de l'équipe technique du District du Puy de Dôme et validation de la Commission des Enfants et des Jeunes. (cf. *annexe 1 – calendrier de U6 à U11*).

A chaque phase, pour chaque catégorie, une réunion de présentation technique, documentaire et désignation des lieux de plateau se déroule dans les locaux du District, réunissant l'ensemble des clubs.

La saison des plateaux est découpée en phases :

- 2 phases pour les U6/U7 (Octobre-Novembre et Mars-Mai)
- 2 phases pour les U8/U9 (Septembre-Décembre et Mars-Mai)
- 3 phases pour les U10/U11 (Septembre-Octobre/Novembre-Décembre et Mars-Mai)
- 2 phases pour les U10/U11 F (Octobre-Décembre/Mars-Mai)
- 1 phase Futsal pour les 3 catégories (Janvier-Février)
- Des journées événementielles sont organisées sur les différentes phases.

Les épreuves sont les suivantes :

- U6 spécifique mixtes (foot à 4)
- U6/U7 mixtes (foot à 4)
- U7 spécifique mixtes (foot à 4)
- U6/U7 Féminines (foot à 4)
- U8 spécifique mixtes (foot à 5)
- U8/U9 mixtes (foot à 5)
- U9 spécifique mixtes (foot à 5)
- U8/U9 Féminines (foot à 5)
- U10/U11 mixtes (foot à 8)
- U10/U11 Féminines (foot à 5 et/ou foot à 8 selon réforme mise en place cette saison – (cf. annexe 4).

Les poules sont constituées en fonction du nombre d'équipes engagées par épreuve et en respectant si possible les critères suivants par catégorie :

- U6/U7 : 7 à 10 équipes maxi (3-4 équipes maxi du même club) par poule
- U8/U9 : 7 à 10 équipes maxi (3 équipes maxi du même club) par poule
- U10/U11 : 6 équipes +- 1 équipe (2 équipes maxi du même club) par poule
- U10F/U11F : 16 équipes maximum par plateau (foot à 5)



ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS – LES LICENCES – LES EDUCATEURS

Les engagements des équipes sont réalisés dans l'application **FAL**, en complétant les rubriques obligatoires par catégorie et en respectant les délais d'inscription, en début de saison.

Avant le début de chaque phase, un club peut demander à modifier son nombre d'équipes, son changement d'épreuve..., par mail auprès du secrétariat du District, selon les modalités précisées à chaque phase.

Les clubs peuvent émettre des souhaits particuliers lors de leur engagement dans l'application **FAL**.

En U6-U7 et U8-U9, si les poules déjà constituées le permettent, le club peut faire la demande d'ajout d'équipes, en cours de saison. La décision finale revient au référent de catégorie concernée.

Tous les joueurs et joueuses participants à un plateau doivent être licenciés dans leur club à la date de celui-ci, leur licence doit être valide pour la saison en cours.

Chaque club devra présenter, avec chaque équipe, un éducateur majeur, muni obligatoirement d'une licence (joueur-dirigeant-animateur-éducateur) valide pour la saison en cours.

Un mineur licencié ne peut pas accompagner une équipe sans la présence d'un majeur licencié. Pour les équipes féminines, il sera exigé la présence d'au moins une encadrante licenciée ou une accompagnatrice licenciée dans la composition de l'équipe d'encadrement.

Toute personne intervenante sur le terrain, toute personne dont le nom est mentionné sur une feuille de plateau ou sur une feuille de présence doit être en possession d'une licence (joueur-dirigeant-animateur-éducateur) valide pour la saison en cours.

Les clubs ou Groupements de Jeunes devront s'assurer de la validation de leur bureau dans Footclubs avant de procéder à des engagements d'équipes. La Commission des Enfants et des Jeunes se réserve le droit de suspendre les engagements d'équipes pour des clubs non à jour dans les démarches administratives qui leurs incombent.



ARTICLE 4 : LES PLATEAUX

Les plateaux se déroulent le samedi matin* sur le lieu déterminé par les clubs lors de la réunion de présentation de chaque phase de la catégorie concernée.

*Horaire de référence 10h00, modulable sur la matinée avec l'accord de tous les clubs de la poule et information transmise au secrétariat du District.

La pratique du football d'animation est réglementée par le document « Les règles du jeu de U6 à U13 » édité en 2022 par la FFF, intégré dans les documents « loi du jeu » et « livret de pratique » pour chaque catégorie pour le District du Puy de Dôme et mis à jour pour cette saison selon les projets d'évolution de la FFF. (cf. annexes 2-3 et 4).

Le club recevant est considéré comme responsable du plateau, concernant l'organisation technique, administrative et doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement du plateau sur le plan réglementaire, sécurité...

Les clubs participants doivent remettre à leur arrivée sur le plateau, leur feuille de présence, au format papier, complétée (Attention aux rubriques obligatoires) au responsable du plateau.

Le responsable du plateau est en possession de la feuille de plateau qu'il complète (rubriques obligatoires, commentaires éventuels sur le déroulement du plateau, les clubs ou équipes absents et la remise des feuilles de présence de chaque club). Il récupère les feuilles de présence complétées de chaque club participant. Il saisit les résultats des matchs pour la catégorie U10/U11 et transmet les documents au moyen de l'application **FAL**.

Les équipes visiteuses seront vigilantes dans le contrôle des données saisies, notamment le score des matchs. **Les réclamations seront à formuler par mail au secrétariat du District ou aux référents de catégorie, au plus tard 10 jours avant la date de la réunion de mise en place de la phase suivante**, notamment pour la catégorie U10U11 pour laquelle la composition des poules dans leur répartition entre Géographie » ou « Elite » est diffusée sur le site internet du District en préalable à la réunion de mise en place de la phase suivante.

Nota : Les rubriques obligatoires sont encadrées doubles et grisées sur la feuille de présence et sur la feuille de plateau.



ARTICLE 5 : ANNULATION / REPROGRAMMATION D'UN PLATEAU – ABSENCE D'EQUIPES

Lors de l'annulation d'un plateau, le club recevant (responsable du plateau) doit :

- Si annulation d'un plateau **avant le vendredi 16h00** précédant la date du plateau :
 - Prévenir les clubs participants (mail-SMS...)
 - Prévenir le secrétariat du district et/ou référent de la catégorie (mail)
- Si annulation d'un plateau **après le vendredi 16h00** précédant la date du plateau :
 - Prévenir les clubs participants (mail-SMS...)
 - Prévenir le référent de la catégorie (mail-SMS...)

La reprogrammation d'un plateau est possible aux dates prévues en journées de rattrapage dans le calendrier. En dernier recours, une date de reprogrammation différente peut être soumise à l'accord du référent de la catégorie concernée.

Lors de l'absence d'un club ou d'une équipe, le responsable du club ou de l'équipe doit :

- Si absence prévue **avant le vendredi 16h00** précédent la date du plateau :
 - Prévenir le club recevant (mail-SMS...)
 - Prévenir le secrétariat du district et/ou référent de la catégorie (mail)
- Si **absence le jour du plateau** :
 - Le responsable du plateau notifiera sur la fiche de plateau l'absence de l'équipe concernée.

Toute modification concernant un plateau (club organisateur-lieu-horaire...) doit être signalée au secrétariat du district, **avant la date du plateau**, afin d'assurer la mise à jour des informations dans l'application **FAL**.



ARTICLE 6 - PARTIE ADMINISTRATIVE : VERIFICATION DOCUMENTS – AMENDES

La partie administrative-documents (feuille de présence-feuille de plateau-règlements...) et le suivi des plateaux sont accessibles et gérés au moyen de l'application **FAL**.

Le secrétariat du District et les référents de chaque catégorie sont les interlocuteurs des clubs pour la partie administrative.

Tous les documents utiles à la pratique du football d'animation sont également accessibles sur le site internet du District dans l'onglet « pratiques – football d'animation puis sélectionner la catégorie ». Ils sont mis à jour à chaque saison.

Les documents datés de la saison en cours doivent être utilisés, sans avoir été modifiés au préalable.

En U10/U11, une seule fiche de présence par équipe doit être fournie (soit une seule feuille recto). Elle ne doit pas être modifiée.

Le club recevant doit transmettre tous les documents scannés, par l'application **FAL** avant le **MERCREDI soir** suivant la date du plateau.

– Documents à transmettre pour les catégories U6/U7 et U8/U9 G/F :

- Feuille de plateau entièrement complétée (Attention aux rubriques obligatoires) par le responsable du plateau à joindre dans « l'onglet feuille de plateau »
- Feuille de présence de chaque club, laissée le jour du plateau au responsable du plateau dans « l'onglet feuille de présence » en face de chaque club mentionné.
- VALIDER

– Documents à transmettre pour la catégorie U10/U11 G/F :

- Feuille de plateau entièrement complétée avec les résultats (Attention aux rubriques obligatoires) par le responsable du plateau.
- Feuille de présence de chaque équipe, laissée le jour du plateau au responsable du plateau.
- Saisir les résultats des matchs programmés.
- Scanner les documents (feuille de plateau et feuilles de présence) **sous un seul fichier** et le joindre sous « l'onglet feuille de challenge »
- VALIDER

Tous les documents transmis dans l'application **FAL** sont vérifiés par le référent de la catégorie et par des membres de la Commission des Enfants et des Jeunes.

Le référent de catégorie, à travers le suivi qui est réalisé à partir de l'application **FAL**, informera les clubs qui seraient dans une situation administrative irrégulière.

Toute non-conformité fera l'objet d'une amende conformément au barème défini pour le foot d'animation.



ARTICLE 7 : PARTICIPATION / MUTATION

À la suite de l'adoption en Assemblée Fédérale de modifications des Articles 99, 117 et 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. applicables dès la saison 2026/2027, les joueurs et les joueuses des catégories U10/U11 et U10F/U11F sont concernés par les règles de Mutation des Licences.

Extrait de l'Article 160 des Règlements Généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories **U10 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements »**



ARTICLE 8 : DIVERS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés et tranchés par la Commission des Enfants et des Jeunes.

Ce règlement est applicable avec la version actuelle de l'application **FAL**, toute évolution de version pourra entraîner la modification de ce règlement.

ANNEXE 1



CALENDRIER DU FOOT D'ANIMATION 2026-2027



Jour	Date	Moi	U10-U11 <i>Poules Mixtes</i>	U10F-U11F <i>Poule Féminines</i>	U8-U9 <i>Poules Mixtes et Féminines</i>	U6-U7 <i>Poules Mixtes</i>	
Jeu	3	Septembre	Réunion U12-U13 Educateurs(trices) Phase 1 OBLIGATOIRE				
Jeu	10	Septembre	Réunion Educateurs(trices) Phase 1 OBLIGATOIRE				
Samedi	12	Septembre					
Jeu	17	Septembre			Réunion Educateurs(trices) Phase 1 OBLIGATOIRE		
Samedi	19	Septembre	Phase 1 Plateau n°1 PEF "Le 1er jour"				
Jeu	24	Septembre				Réunion Educateurs(trices) Phase 1 OBLIGATOIRE	
Samedi	26	Septembre	Phase 1 Plateau n°2 PEF "Le 2nd jour"		Phase 1 Plateau n°1		
Mardi	29	Septembre		Réunion Educateurs(trices) Phase 1 OBLIGATOIRE			
Samedi	3	Octobre	Phase 1 Plateau n°3		Phase 1 Plateau n°2	RENTREE U6-U7 CERAZAT	
Samedi	10	Octobre	Phase 1 Plateau n°4	Phase 1 Journée 1 FOOT 5 + PEF	Phase 1 Plateau n°3 FORMAT FESTI FOOT 5x5	Phase 1 Plateau n°1	
Samedi	17	Octobre	Journée de rattrapage		RENTREE DES ECOLES DE FOOTBALL FEMININES U6F-U9F à Issoire		
Samedi	24	Octobre					
Samedi	31	Octobre					
Jeu	5	Novembre	Réunion Educateurs(trices) Phase 2 OBLIGATOIRE				
Samedi	7	Novembre		PPF U11F née en 2008 100% des joueuses	Phase 1 Plateau n°4		
Samedi	14	Novembre	Phase 2 Plateau n°1	Phase 1 Journée 2 FOOT 5 + PEF		Phase 1 Plateau n°2	
Samedi	21	Novembre	Phase 2 Plateau n°2	RENTREE FUTSAL Gemmaire Veyre Monton	Phase 1 Plateau n°5		
Samedi	28	Novembre	Phase 2 Plateau n°3 "Jonglerie"	Phase 1 Journée 3 FOOT 5		Phase 1 Plateau n°3	
Samedi	5	Décembre	Phase 2 Plateau n°4	Phase 1 Journée 4 FOOT 5	Phase 1 Plateau n°6 FORMAT FESTI FOOT 5x5	NOEL FUTSAL U6-U7 URBAN SOCCER	
Samedi	12	Décembre	Journée de rattrapage	Journée de rattrapage	Journée de rattrapage	Journée de rattrapage	
Samedi	19	Décembre	Journée de rattrapage	Journée de rattrapage			
Samedi	26	Décembre					
Samedi	2	Janvier					
Samedi	9	Janvier	Plateau District FUTSAL U10-U11				
Samedi	16	Janvier	Journée de rattrapage	Plateau District FUTSAL U10F-U11F		Plateau District FUTSAL U6-U7	
Samedi	23	Janvier	Journée de rattrapage		Plateau District FUTSAL U8-U9		
Samedi	30	Janvier	Plateau District FUTSAL U10-U11				
Samedi	6	Février			URBAN SOCCER U8-U9 Aubière		
Samedi	13	Février					
Samedi	20	Février					
Samedi	27	Février					
Mardi	2	Mars	Réunion Educateurs(trices) Phase 3 U10-U11 OBLIGATOIRE	Réunion Educateurs(trices) Phase 2 U10F-U11F OBLIGATOIRE			
Jeu	4	Mars			Réunion Educateurs(trices) Phase 2 U8-U9 OBLIGATOIRE	Réunion Educateurs(trices) Phase 2 U6-U7 OBLIGATOIRE	
Samedi	6	Mars	Week-end INTER-CLUBS				
Samedi	13	Mars	Phase 3 Plateau n°1	Phase 2 Journée 1	Phase 2 Plateau n°1	Phase 2 Plateau n°1	
Samedi	20	Mars	Phase 3 Plateau n°2 "Jonglerie"	Phase 2 Journée 2	Phase 2 Plateau n°2	Phase 2 Plateau n°2	
Samedi	27	Mars					
Samedi	3	Avril	Phase 3 Plateau n°3	Phase 2 Journée 3	Phase 2 Plateau n°3	Phase 2 Plateau n°3	
Samedi	10	Avril	Phase 3 Plateau n°4	Phase 2 Journée 4	Phase 2 Plateau n°4 FORMAT FESTI FOOT 5x5	Phase 2 Plateau n°4 FORMAT FESTI FOOT 4x4	
Samedi	17	Avril	Journée de rattrapage		Journée de rattrapage		
Samedi	24	Avril	Journée de rattrapage				
Samedi	1	Mai					
Samedi	8	Mai					
Samedi	15	Mai					
Samedi	22	Mai	Phase 3 Plateau n°5	Phase 2 Journée 5	Phase 2 Plateau n°5		
Samedi	29	Mai	Phase 3 Plateau n°6 FORMAT TOURNON 8x8	Phase 2 Journée 6		Phase 2 Plateau n°5 FORMAT FESTI FOOT 4x4	
Samedi	5	Juin			JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS		

ANNEXE 2 LES REGLES DU JEU



LES RÈGLES DU JEU DE U6 À U13

À PARTIR DE 2022

CATÉGORIES - LICENCES	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13
SCOLARITÉ	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^{ème}	6 ^{ème}
EFFECTIFS DE PRATIQUE	Football à 3 avec GDB (U6 spécifique) ou à 4 avec GDB		Football à 6		Football à 8		Football à 8	
SUPPLÉANT(S)	1 maximum		2 maximum		4 maximum		4 maximum	
NOMBRE MINIMAL DE JOUEURS	Adaptation des effectifs		4 par équipe		7 par équipe		7 par équipe	
TACLES	Non		Oui		Oui		Oui	
MIXITÉ	Oui		Oui		Oui		Oui	
SURCLASSEMENT			3 U7 maximum par équipe avec autorisation médicale		3 U9 maximum par équipe avec autorisation médicale		3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale	
SOUS-CLASSEMENT	Possibilité 2 U8 G maximum par équipe - Possibilité U8 F		Possibilité U10 F		Possibilité U12 F		Possibilité U14 F	
DIMENSION DES TERRAINS	Football à 3 avec GDB : 21m x 20m		36 à 40m x 26 à 30m		1/2 terrain à 11		1/2 terrain à 11	
	Football à 4 avec GDB : 28m x 20m				Si terrain spécifique : 65 à 60m x 45m		Si terrain spécifique : 60 à 65m x 60m	
ZONE GARDIEN DE BUT	Zone à 7 mètres		Zone à 8 mètres		28m x 13m		28m x 13m	
HORS-JEU	Non		Non		Ligne des 13m		Ligne médiane	
TAILLE DES BUTS	4m x 1,6m		4m x 1,6m		6m x 2,10m		6m x 2,10m	
TAILLE DES BALLONS	T3 ou T4		T3 ou T4		T4		T4	
TEMPS DE JEU MAX : RENCONTRES + ATELIERS	50 minutes (5 séquences de 10 min)		50 minutes		60 minutes		70 minutes	
DURÉE MAX DES RENCONTRES			40 minutes		60 minutes		60 minutes	
ENGAGEMENT	Au centre du terrain, interdiction de marquer directement							
COUP DE PIED DE BUT	Ballon arrêté, endroit libre dans la surface des 7m		Ballon arrêté, endroit libre dans la surface des 8m		Libre dans la zone virtuelle 6m x 6m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)		Libre dans la zone virtuelle 6m x 6m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)	
TOUCHE	Passe au pied au sol ou conduite de balle		Passe au sol ou conduite de balle		À la main		À la main	
CORNER			Au pied, passe uniquement		Au pied		Au pied	
COUP-FRANC	Coup-francs directs uniquement		Coup-francs directs uniquement		Coup-francs directs et coup-francs indirects		Coup-francs directs et coup-francs indirects	
COUP DE PIED DE RÉPARATION	Sur la ligne des 7m, face au but		Sur la ligne des 8m, face au but		9m		9m	
MISE À DISTANCE DES JOUEURS	4m (Engagement, coup franc, corner et touche)		4m		6m		6m	
PRISE DE BALLE À LA MAIN DU GARDIEN SUR PASSE EN RETRAIT VOLONTAIRE D'UN PARTENAIRE	Autorisée		Autorisée		Interdite sinon CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m. Mur autorisé à 6m		Interdite sinon CF indirect ramené perpendiculairement à la ligne des 13m. Mur autorisé à 6m	
RELANCE GARDIEN DE BUT	Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Voie et demi-voie interdite		Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Voie et demi-voie interdite		Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13m		Uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol Sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13m	
	Protégée à 7m		Protégée à 8m		Non protégée		Non protégée	
TEMPS DE JEU PAR JOUEUR	Tendre vers 100 %		Tendre vers 100 %		Temps de jeu égal pour tous		Temps de jeu égal pour tous	
ARBITRAGE	Extérieur terrain par 1 jeune ou 1 adulte		Extérieur terrain par 1 jeune ou 1 adulte		3 arbitres (privilégier des joueurs U15 - U17 du club)		3 arbitres - Assistants= joueurs U12 - U13 (rotations de 15 minutes)	
PAUSE COACHING	Non		Non		Non		2 minutes au milieu de chaque période	

Le même temps de jeu pour tous : un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs



Le même temps de jeu pour tous : un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs

FFF.fr

DISTRICT
DU PUY-DE-DÔME
DE FOOTBALL

Modifications d'organisation et de règlement pour le début de saison 2026-2027

U6-U7

Temps de jeu
5 rotations de 10 min

2 Plateaux/an
« Format Festi Foot »

U8-U9

Temps de jeu
5 rotations de 12min

3 Plateaux/an
« Format Festi Foot »

U10-U11

Temps de jeu
2 matchs de 2x15min

Hors jeu à la Ligne Médiane

U12-U13

1 Plateau « Format Tournoi 8c8 »

L'arbitrage de la touche se fera par les joueurs

ANNEXE 3

LE JEU DE TÊTE

Le Jeu de tête chez les enfants

Aucune constatation scientifique n'établit clairement de lien entre le jeu de tête et le développement de troubles neurologiques chez les joueurs professionnels, mais la FFF a fait le choix de la vigilance, du principe de précaution et de la pédagogie.

A l'entraînement

0

Aucun temps d'entraînement sur le jeu de tête des U6 aux U9 inclus.

0

Aucune séance dédiée uniquement au jeu de tête des U10 aux U17 inclus.

15

Minutes maximum consacrées au jeu de tête dans une séance, des U10 aux U17 inclus.

ALERTES
INFO

En match

U6-U7	Suppression
U8-U9	Suppression
U10-U11	Tolérée
U12-U13	Tolérée
U14-U15	Acceptée
U16-U17	Acceptée

Commission des Enfants et des Jeunes – Sébastien Beaulaton CTD DAP

ALERTES
INFO

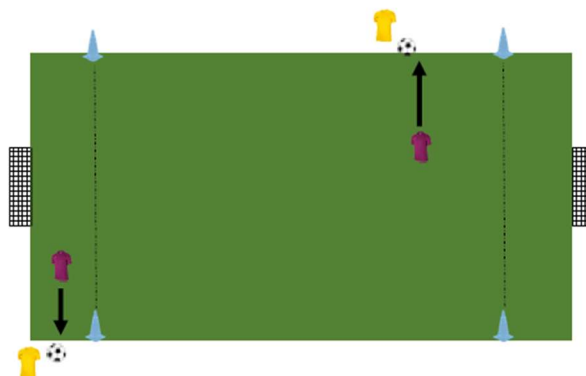
Il a été décidé d'harmoniser sur le territoire de notre Ligue les modalités de reprise du jeu comme suit :

• **En cas de tête intentionnelle** réalisée par un joueur au cours de rencontres des catégories U6 à U9 (faute). **La reprise du jeu s'effectuera par une rentrée de touche en faveur de l'adversaire, à hauteur du ballon, sur le côté le plus proche**

• **Les têtes non intentionnelles** ne sont pas considérées comme des infractions

En
U6-U7
U8-U9

Les règles du jeu



Si tête du joueur Violet.
Arrêt du jeu.

Reprise du jeu par une touche pour les jaunes du côté le plus proche.

ANNEXE 4

REFORME DE LA PRATIQUE FEMININE



Réforme de la pratique Féminine

U10F à U11F

Saison 2026-2027



Mireille Valentin
Présidente Commission Féminines





Sébastien Beaulaton
CTD DAP



Les Objectifs





**Faciliter
l'accès à la pratique
exclusivement
Féminine**

**Faciliter
la création
d'équipe Féminine
à nos clubs**

**Proposer
une pratique adaptée
aux filles de
6 à 12 ans**

**Proposer un
accompagnement
aux encadrants de
la pratique Féminine**





